



Guide pratique

Pour vos finances personnelles



André Lépine

lepine.andre@gmail.com

Capsules-santé financière

Cette série de petits exposés, appelés capsules-santé financière, traite de divers sujets liés à la planification financière. Ce document a été préparé de bonne foi et est présenté comme guide général. Beaucoup d'efforts ont été déployés afin de s'assurer que les informations qui s'y trouvent sont exactes. Même si des efforts sont faits pour maintenir le document à jour, des modifications ont pu être apportées aux informations utilisées en vue de sa préparation. Par conséquent, l'auteur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient s'y trouver. Il est donc important d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer que l'information fournie est à jour. De plus, les lecteurs devraient utiliser leur propre jugement ou consulter un professionnel au sujet de leur situation particulière.

Voici un aperçu des sujets qui sont traités dans ces capsules:

1. 50 % au travail – 50 % à la retraite
2. Plus on attend, plus c'est difficile
3. Nos meilleurs alliés : temps et revenus composés
4. Composantes de la planification financière
5. Rembourser ses dettes
6. Les cartes de crédit
7. Se protéger à moindre coût
8. Les garanties
9. Se servir en premier
10. Posséder son domicile
11. Les REER
12. Les CELI
13. REER ou CELI ?
14. Compte non enregistré
15. Des investissements avec incidence fiscale minimale
16. Formes de placements
17. Les fonds mutuels
18. Les fonds indiciels
19. Les fonds négociés en bourse
20. Risque et rendement
21. Allocation des placements selon votre âge
22. Le jeune investisseur
23. L'investisseur plus expérimenté
24. Investir dans des placements à revenus fixes
25. Investir dans des fonds mutuels et/ou dans des fonds indiciels
26. Investir dans des portefeuilles modèles composés de FNB
27. Investir dans des actions génératrices de dividendes

Capsule n° 1

50 % au travail – 50 % à la retraite

Nos grands-parents et leurs parents ont pour la plupart dû commencer à travailler tôt pour soutenir leur famille. Plusieurs d'entre eux devaient utiliser presque tous leurs revenus pour subsister. Il n'y avait pas beaucoup de place pour l'épargne. Plusieurs ont travaillé jusqu'à leur mort ou n'ont bénéficié que de quelques années de retraite. Ceux qui ont atteint un plus grand âge devaient souvent compter sur un de leurs enfants pour les prendre en charge.

Aujourd'hui la plupart des gens travaillent 30 à 40 ans avant leur retraite, une retraite qui elle aussi peut durer près de 30 à 40 ans. Ils doivent alors compter sur leurs revenus de retraite pour vivre et subsister. L'État fournit bien quelques allocations, mais cela suffit à peine à assurer un minimum vital. C'est donc à chacun de nous de bien préparer sa retraite pour jouir d'une certaine aisance financière.

Capsule n° 2

Plus on attend, plus c'est difficile

Il est important de commencer tôt à planifier sa retraite.

La plupart des gens de moins de 50 ans ont de la difficulté à saisir l'importance de préparer leur retraite et à prendre des mesures soutenues en ce sens. Pourtant, attendre à 50 ans pour le faire sera trop tard pour la plupart des gens.

Pour illustrer ceci, prenons l'analogie suivante. Bien préparer sa retraite, c'est un peu comme si vous deviez transporter une boîte contenant un colis pesant 30 kilos lorsque vous avez 20 ans. Si vous attendez avant de la transporter, un poids supplémentaire de 2 kilos par année s'ajoute dans votre boîte. Ainsi si à 30 ans vous n'avez pas encore pris de mesures pour votre retraite, votre boîte pèsera alors 50 kilos (30+20). Si à 40 ans vous n'avez pas encore pris de mesures pour votre retraite, votre boîte pèsera alors 70 kilos (30+40). Et si à 50 ans vous n'avez pas encore pris de mesures pour votre retraite, votre boîte pèsera alors 90 kilos (30+60). Quelques-uns, les plus forts (ceux bénéficiant de revenus d'emploi très élevés ou ayant un excellent régime de pension) pourront y arriver quand même, mais la plupart devront faire des compromis difficiles lors de leur retraite et apprendre à vivre avec beaucoup moins.

Capsule n° 3

Nos meilleurs alliés : temps et revenus

Commencer tôt vous permet de profiter de vos meilleurs alliés : temps et revenus composés. Épargner et investir une partie de vos revenus d'emploi, c'est bien. Mais ça devient particulièrement intéressant lorsque les revenus générés par ces placements génèrent eux aussi des revenus. Les résultats peuvent être spectaculaires, surtout lorsque ces revenus sont à l'abri de l'impôt.

Pour avoir une idée de l'effet multiplicateur, prenez une feuille de papier, pliez-la en deux, puis encore en deux, puis encore en deux, et ainsi de suite. Pouvez-vous plier la page plus de 7 fois consécutives ?

Voici un autre exemple de l'effet multiplicateur. Un employeur veut faire effectuer une tâche qui prendra 30 jours à compléter. Un premier travailleur offre de faire ce travail pour 30 000 \$ (1 000 \$ par jour). Un autre travailleur demande plutôt de recevoir 1 cent le premier jour, le double de ce montant le 2^e jour (0,02 \$), le double de ce montant le 3^e jour (0,04 \$), et ainsi de suite pour les 27 jours suivants. Si vous faites le calcul, le salaire demandé par le 2^e travailleur représente plus de 10 millions de dollars.

Temps et revenus composés – une combinaison magique

**Combien 1 \$ par jour (30 \$ par mois) rapportera-t-il
après 10 ans, 20 ans, 30 ans ou 40 ans ?**

	5 %	10 %
Après 10 ans	4 678 \$	6 196 \$
Après 20 ans	12 382 \$	22 971 \$
Après 30 ans	25 072 \$	68 380 \$
Après 40 ans	45 971 \$	191 303 \$

**Combien 450 \$ par mois (5 400 \$ par année) rapporteront-ils
après 10 ans, 20 ans ou 30 ans ?**

	5 %	10 %
Après 10 ans	70 168 \$	92 948 \$
Après 20 ans	185 736 \$	344 564 \$
Après 30 ans	376 077 \$	1 025 696 \$

Capsule n° 4

Composantes de la planification financière

Bien que nous puissions tous bénéficier d'une bonne planification financière, bien peu d'entre nous avons été préparés à le faire. Nos écoles ont accordé peu de temps à l'enseignement de cette matière et nos parents ont été pour la plupart assez discrets à ce sujet. De plus, le contexte évolue et les recettes d'hier doivent être adaptées aux réalités d'aujourd'hui.

Préparer sa retraite, c'est un peu comme utiliser une recette pour préparer un plat. Il faut de bons outils, de bons ingrédients et une bonne méthodologie. Une bonne planification financière comprendra habituellement trois domaines principaux :

- a) Contrôler ses dépenses (capsules 5, 6, 7 et 8);
- b) Épargner une partie de ses revenus (capsule 9);
- c) Investir judicieusement ses épargnes (à partir de la capsule 10).

Capsule n° 5

Rembourser ses dettes

Il y a bien quelques situations (e.g. emprunt pour poursuivre des études postsecondaires, emprunt hypothécaire pour l'achat d'une maison) où contracter une dette peut être avantageux, mais la plupart du temps le paiement d'intérêt sur les dettes constitue une entrave importante à l'atteinte de l'indépendance financière. Sauf en cas d'urgence, il est préférable d'éviter d'emprunter pour des biens qui se déprécient.

Vos dettes ne sont pas toutes onéreuses au même degré. Cela doit être pris en considération dans votre plan de remboursement. Remboursez tout d'abord les dettes qui encourent des taux d'intérêt élevés sans donner lieu à des déductions fiscales. Dans cette catégorie, nous retrouvons principalement le solde non payé sur les cartes de crédit. Vient ensuite l'emprunt pour l'achat d'une automobile. Finalement il y a le remboursement de prêts à taux d'intérêt moins élevé (e.g. prêt étudiant, prêt hypothécaire).

Il est préférable de payer les dettes qui ont des taux d'intérêt élevés avant d'investir, même dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Capsule n° 6

Les cartes de crédit

Les cartes de crédit sont bien pratiques. Elles peuvent être utiles pour avoir une bonne cote de crédit. De plus, c'est souvent le mode de paiement proposé lors d'achats en ligne.

Cependant, avec une carte de crédit, il est facile et il peut être tentant de se procurer des articles dont nous n'avons pas vraiment besoin, même avant d'avoir mis de l'argent de côté pour le faire. De plus, si nous ne payons pas notre facture intégralement chaque mois, nous aurons à déboursier beaucoup d'argent en intérêts et cela pourrait rapidement compromettre sérieusement notre situation financière.

Il n'est généralement pas conseillé de se procurer une carte de crédit avant d'avoir un revenu régulier et stable.

Certaines cartes de crédit pourraient vous convenir mieux que d'autres. Voici un site du gouvernement du Canada qui vous permet de comparer les diverses cartes de crédit disponibles au Canada :

<https://itools-ioutils.fcac-acfc.gc.ca/CCCT-OCCC/SearchFilter-fra.aspx>

Pour calculer combien vous devrez payer en intérêts et le temps qu'il vous faudra pour payer votre facture si vous ne versez que le montant minimum à chaque mois, vous pouvez consulter le site ci-dessous. Assez impressionnant !

<https://itools-ioutils.fcac-acfc.gc.ca/CCPC-CPCC/CCPC-CPCC-fra.aspx>



Capsule n° 7

Se protéger à moindre coût

Une partie importante de nos revenus sert à payer nos primes d'assurance. Pour limiter ces dépenses, nous pouvons tenir compte des points suivants :

En matière d'assurance-vie

- Une personne célibataire, sans dépendants, n'a habituellement pas besoin d'assurance-vie.
- Un parent n'a pas besoin d'assurer ses enfants.
- Le montant de l'assurance devrait suffire à payer vos dettes et couvrir vos obligations futures (frais funéraires, éducation des enfants, soutien des dépendants).
- Lorsque vos responsabilités financières diminuent, réduisez le montant de vos assurances.
- Ne mêlez pas assurance-vie et placement.
- Les polices temporaires donnent la protection nécessaire avec des primes moins élevées que l'assurance-vie entière ou universelle. La plupart sont renouvelables et convertibles.

En matière d'assurance-automobile

- Augmentez le montant déductible à 500 \$ ou plus.
- Ne faites pas de réclamations pour moins de 500 \$.
- Mettez fin à la couverture pour collision si votre automobile vaut moins de 2000 \$.
- Vérifiez auprès de votre assureur si vous avez droit à des réductions pour :
 - plus d'une automobile assurée sur la même police;
 - des cours de conduite;
 - une assurance-propriété et une assurance-automobile de la même agence.

En matière d'assurance-propriété

- Augmentez le montant déductible à 500 \$ ou 1 000 \$.
- Soyez assuré pour la valeur de remplacement, non la valeur au marché, pour votre maison et son contenu.
- Conservez en lieu sûr un inventaire à jour de vos biens personnels.

Capsule n° 8

Les garanties

Les garanties sont aussi une forme d'assurance.

Plusieurs marchands nous proposent l'achat de garanties supplémentaires ou prolongées sur certains articles que nous nous procurons.

Sauf dans certains cas exceptionnels, ces garanties supplémentaires rapportent beaucoup plus à ceux qui les vendent qu'à ceux qui les achètent. La plupart des articles comportent déjà une garantie de base suffisante.

De plus, il y a peu d'avantages à verser une prime pour des articles dont le coût de remplacement est relativement bas.

Capsule n° 9

Se servir en premier

Sur les salaires et revenus que vous touchez, prélevez d'abord au moins 10 % que vous investirez pour vous. Vous apprendrez très vite à vivre avec 90 % de vos revenus sans que cela ne vous cause de privations. Si vous attendez d'avoir couvert toutes vos dépenses avant d'investir, plus souvent qu'autrement vous n'aurez plus rien à investir. Plus vous commencerez tôt, meilleurs seront les résultats.

Une bonne façon de procéder est de mettre en place un programme d'épargne automatique. Pour ce faire, il vous faut ouvrir deux comptes à votre banque ou caisse populaire : un compte-chèques et un compte d'épargne. Vous pourrez alors faire des arrangements avec votre institution financière pour que le montant que vous voulez épargner (e.g. 10 % ou plus de votre revenu mensuel) soit transféré automatiquement à chaque mois de votre compte de chèque à votre compte d'épargne.

Il est aussi possible de choisir une institution financière en ligne et d'y ouvrir un compte-chèques et un compte d'épargne.

Voici un site du gouvernement du Canada qui vous permet de comparer les caractéristiques des divers comptes bancaires disponibles au Canada :
<https://itools-ioutils.fcac-acfc.gc.ca/ACT-OCC/SearchFilter-fra.aspx>

Capsule n° 10

Posséder son domicile

Il y a quelques situations où louer un logement est préférable, mais puisqu'il faut bien demeurer quelque part, posséder son domicile constitue souvent un élément important de planification financière à cause de trois facteurs principaux :

- Investissement forcé (vous devez effectuer vos paiements hypothécaires jusqu'à ce que vous soyez pleinement propriétaire de votre maison).
- Appréciation du capital (au lieu de se déprécier, votre maison prend généralement de la valeur, ou maintient sa valeur au fil des ans). Au Canada, la valeur des maisons a généralement augmenté au cours des 60 dernières années.
- Avantage fiscal (vous n'avez pas à payer d'impôt lors de la vente de votre domicile, même s'il y a un gain en capital).

Il faut cependant éviter d'acheter une maison avant d'avoir accumulé un fonds de réserve et un montant suffisant pour la mise de fonds; il faut aussi éviter d'acheter une maison dont le coût dépasse ce que vos moyens vous permettent de payer.

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada est une excellente source d'information sur divers moyens de rembourser son hypothèque plus rapidement. On y traite des stratégies suivantes :

- Augmenter le montant de ses paiements
- En cas de renouvellement à un taux moins élevé, maintenir le montant de ses paiements mensuels
- Choisir une option de remboursement accéléré
- Faire des versements forfaitaires : remboursements anticipés.



Capsule n° 11

Les REER

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est en fait un instrument d'étalement du revenu gagné. Il permet de retarder le paiement d'impôt sur une partie du revenu gagné aujourd'hui. Lorsqu'à la retraite nous aurons à verser des impôts sur ces placements, notre revenu imposable sera plus bas car nous n'aurons plus alors de revenus d'emploi.

Contribuer à un REER est un excellent moyen d'épargner pour votre retraite. Le REER permet une économie d'impôt dans l'immédiat (le capital versé est déduit du revenu imposable). De plus, les revenus produits par les placements ne sont pas imposables tant qu'ils demeurent à l'intérieur du REER.

Voici quelques facteurs à considérer :

- Choisissez les placements qui offrent les meilleurs rendements. Même un taux d'intérêt supérieur de $\frac{1}{4}$ % peut produire un revenu additionnel significatif pour un placement de longue durée.
- Utilisez des REER pour vos placements générateurs d'intérêts. Les revenus en intérêts ne sont pas imposables tant qu'ils demeurent dans un REER; ils seraient imposables à 100 % en dehors de placements à l'abri de l'impôt.
- Plus vous commencerez jeune, plus vous bénéficierez de l'effet combiné du temps et de l'intérêt composé.
- N'attendez pas en février pour faire vos contributions au REER pour l'année précédente. Plus vous effectuez vos placements tôt, meilleur sera votre rendement.

Le REER est un véhicule de choix pour vos placements qui génèrent des revenus en intérêts (e.g. certificats de dépôts, obligations) et pour les revenus en dividendes américains.

Tout comme le REER, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est une excellente façon d'épargner. Le CELI est un instrument flexible qui convient à ceux qui désirent se constituer un bas de laine pour les imprévus et les achats importants, tout en pouvant contribuer à leur autonomie financière lors de la retraite. Les gains générés par les produits utilisés dans un CELI ne sont pas assujettis à l'impôt. De plus, ni le revenu gagné dans un CELI, ni les montants qui en sont retirés ne touchent l'admissibilité aux prestations fédérales et aux crédits fédéraux fondés sur le revenu.

Débutant en 2009, les droits de cotisation à un CELI s'accumulent chaque année, si, à n'importe quel moment dans l'année civile, vous êtes âgé de 18 ans ou plus, que vous détenez un numéro d'assurance sociale valide et que vous êtes un résident du Canada.

Voici un tableau affichant les contributions maximales à un CELI :

Année	Contribution maximum	Cumulatif
2009	5 000 \$	5 000 \$
2010	5 000 \$	10 000 \$
2011	5 000 \$	15 000 \$
2012	5 000 \$	20 000 \$
2013	5 500 \$	25 500 \$
2014	5 500 \$	31 000 \$
2015	10 000 \$	41 000 \$
2016	5 500 \$	46 500 \$
2017	5 500 \$	52 000 \$
2018	5 500 \$	57 500 \$
2019	6 000 \$	63 500 \$
2020	6 000 \$	69 500 \$
2021	6 000 \$	75 500 \$

Vos droits de cotisation à un CELI s'accumulent chaque année même si vous ne produisez pas de déclaration de revenus et de prestations ou n'ouvrez pas de CELI. Donc, si vous aviez au moins 18 ans en 2009 et que vous n'avez pas encore contribué à un CELI, vous pourriez contribuer jusqu'à 75 500 \$ à un CELI en 2021.

Si vous avez contribué moins que le montant maximum à votre CELI lors des années antérieures, la différence s'ajoute de façon cumulative aux contributions que vous pouvez faire lors des années futures.

Si vous choisissez de retirer des sommes de votre CELI pendant l'année, vous pouvez ajouter ce montant lors de vos contributions **dans les années futures, mais pas au cours de l'année où vous avez effectué le retrait.**

Capsule n° 13

REER ou CELI ?

Tous deux sont d'excellentes façons d'épargner. Cependant, il peut être important de tenir compte du fait que les cotisations au REER sont déductibles d'impôt, ce qui diminue l'impôt sur votre revenu. De plus, le REER favorise une meilleure discipline d'épargne puisque le retrait de fonds d'un REER avant la retraite peut entraîner un surplus d'impôt à payer en s'ajoutant à votre revenu imposable.

Si vous n'avez pas de revenu d'emploi ou si vous avez plus de 70 ans, et que vous ne pouvez pas contribuer à un REER, le CELI demeure un abri fiscal idéal pour continuer à épargner. Que vous gagniez un revenu ou non, vous pouvez cotiser à votre CELI jusqu'à 5 000 \$ par an pour 2009 à 2012, jusqu'à 5 500 \$ par an pour 2013 et 2014, jusqu'à 10 000 \$ par an pour 2015, jusqu'à 5 500 \$ par an pour 2016, 2017 et 2018, jusqu'à 6 000 \$ en 2019, 2020 et 2021.

Si votre situation financière le permet, il est avantageux de contribuer le montant annuel maximum à votre REER **et** à votre CELI.

Si votre situation financière ne le permet pas, certains conseillers suggèrent de contribuer d'abord à un CELI si vous êtes âgé d'environ 30 ans ou moins alors que votre revenu imposable est généralement plus bas. De plus, vous pouvez retirer des montants d'argent de votre CELI pour des dépenses importantes (achat d'une voiture, rénovations domiciliaires) ou pour parer aux urgences.

Par contre, si vous êtes âgé de plus de 30 ans, il pourrait être préférable de contribuer d'abord à votre REER pour réduire votre revenu imposable.

Une stratégie à considérer est d'investir dans un CELI le montant que vous n'avez pas à payer en impôt parce que vous avez contribué à un REER.



Capsule n° 14

Compte non enregistré

Après avoir investi les montants admissibles aux REER et CELI, vos autres placements seront dans un compte non enregistré. Au cours des dernières années, plusieurs investisseurs ont choisi d'ouvrir un compte de courtage à escompte.

Les maisons de courtage à escompte ne donnent pas de conseils. Cependant les plus importantes, entre autres celles des grandes banques canadiennes, comportent souvent des volets éducatifs ainsi que des outils pour vous aider à faire vos choix de placements. À partir de votre domicile, au moyen de votre ordinateur et d'une connexion Internet, vous pouvez alors acheter et vendre divers types de placements (certificats de placement garanti, fonds mutuels, actions, etc.). Vos commandes sont exécutées rapidement à un coût minime.

Avoir un compte de courtage à escompte peut être très utile si vous avez les connaissances et les ressources nécessaires pour prendre vos décisions de placement sans avoir recours à un conseiller financier.

Ouvrir un compte de courtage à escompte est à considérer particulièrement si vous remplissez les conditions suivantes :

- La valeur de votre portefeuille est de 50 000 \$ ou plus
- Vous possédez certaines connaissances au niveau des investissements
- Vous voulez vous occuper vous-même de vos placements

Si vous ne remplissez pas ces conditions, ouvrir un compte dans une institution financière devrait répondre à vos besoins. Nous en reparlerons plus en détails dans une autre capsule.



Capsule n° 15

Des investissements avec incidence fiscale minimale

Dans les capsules précédentes, nous avons couvert les deux premières grandes composantes dans le domaine de la planification financière personnelle, soit le contrôle des dépenses et un programme d'épargne.

Contrôler ses dépenses s'applique à chacun de nous, quel que soit notre âge, situation sociale et condition financière. Les principaux éléments d'une approche visant à contrôler ses dépenses incluent le fait de dépenser principalement pour répondre à de véritables besoins plutôt que pour des choses que l'on désire sans en avoir véritablement besoin. Un autre élément consiste à ne pas emprunter si possible pour des biens de consommation. Il vaut mieux mettre de l'argent de côté pour se procurer ces biens et éviter d'avoir à payer des intérêts. Il faut particulièrement éviter d'accumuler des dettes sur sa carte de crédit.

Dès que l'on a un revenu, il faut s'efforcer de mettre de côté régulièrement au moins 10 % de ce revenu. Cette épargne sert tout d'abord à se constituer un fonds d'urgence qui devrait équivaloir à au moins trois mois de revenus. De plus, dès que vous disposez d'un revenu régulier, votre priorité devrait être de rembourser vos dettes. Vos épargnes servent aussi à amasser de l'argent pour des achats importants (automobile, mise de fonds pour l'achat d'une maison).

Lors des prochaines capsules, nous traiterons principalement de stratégies de placement. C'est un domaine un peu plus complexe et controversé. Il existe de nombreuses stratégies qui apparaissent parfois contradictoires. Il faut se rappeler qu'il n'y a pas de stratégie unique qui convient parfaitement à chacun. Warren Buffet, qui a fait sa marque dans le domaine des investissements, aurait dit : « Investing is simple, but not easy », que l'on pourrait traduire par « Investir est simple mais pas facile. »

En matière de placement, il faut tenir compte des incidences fiscales qui varient selon les programmes d'épargne et les types de revenus (intérêts, dividendes ou gains en capital) générés par ses investissements. Dans un compte non enregistré, les revenus d'intérêts sont pleinement imposables alors que les dividendes et les gains en capital donnent droit à un taux d'imposition réduit ou à des déductions importantes. Il peut être avantageux de faire en sorte que vos placements qui génèrent des revenus d'intérêts soient dans des REER et CELI, alors que les placements qui génèrent des dividendes ou gains en capital soient dans des comptes de placement réguliers.

Investir dans des comptes de placement réguliers ne devrait être considéré qu'après avoir investi le montant maximum admissible à votre REER et à votre CELI.

Vous avez la possibilité de choisir entre plusieurs genres de placements. Ce choix pourra être influencé par plusieurs facteurs tels que votre niveau de connaissances relativement aux genres de placements disponibles, le montant que vous avez à investir, le temps que vous voulez consacrer à vos placements, les objectifs que vous voulez atteindre, ainsi que la situation économique existante.

Habituellement une partie de vos placements comprendra des **titres de créance** générant des revenus en intérêts. De façon générale, ces placements donnent des revenus prévisibles et prédéterminés. On parle alors de titres à revenus fixes. En somme, dans ce genre de placements, vous prêtez une partie de vos épargnes à une institution financière ou à une entreprise et en retour vous recevez des intérêts.

Les principaux titres de créance comprennent :

- les comptes bancaires
- les certificats de dépôt
- les certificats de placement garanti (CPG)
- les bons du trésor
- les obligations d'épargne
- les obligations
- les débetures

Une partie de vos placements pourra aussi comprendre des **titres de propriété**. Certains de ces placements génèrent des dividendes. De plus, la valeur des titres de propriété fluctue. Une variation de la valeur peut donc générer un gain en capital ou une perte en capital lorsque vous vendez votre titre. En somme, dans ce genre de placements, vous utilisez une partie de vos épargnes pour acheter une partie d'une entreprise et vous partagez ses succès ou ses déboires.

Les principaux titres de propriété comprennent :

- les actions privilégiées
- les actions ordinaires

Capsule n° 17

Les fonds mutuels

Il y a plusieurs produits dans lesquels vous pouvez investir (CPG, obligations, actions, etc.). À vous de choisir ce qui vous convient pour votre portefeuille de placements. C'est un peu comme aller à l'épicerie et choisir les ingrédients nécessaires pour votre recette préférée. Mais vous pouvez aussi choisir des plats déjà préparés. En matière de placements, les « plats préparés » les plus connus sont probablement les fonds mutuels.

Il existe plusieurs catégories de fonds mutuels (aussi appelés fonds communs de placement) selon la constitution de leur portefeuille.

- Les fonds de croissance comprennent principalement des actions ordinaires. Certains sont constitués presque exclusivement d'actions de compagnies canadiennes alors que d'autres se tournent vers les marchés étrangers. Ces fonds peuvent générer des gains en capital importants, mais sont relativement volatils.
- Les fonds de revenus comprennent surtout des actions privilégiées ou des titres obligataires. Ces placements, relativement sécuritaires, génèrent des revenus de dividendes ou d'intérêts.
- Les fonds équilibrés peuvent comprendre à la fois des actions et des obligations.
- Les fonds de marché monétaire sont constitués de placements très sûrs (e.g. bons du Trésor) et génèrent des revenus d'intérêts.

Les principaux avantages des fonds mutuels :

- Même lorsque vous ne disposez que de sommes modestes, vous bénéficiez de la grande diversification offerte par la plupart des fonds mutuels.
- Les modes d'acquisition sont variés et flexibles, y compris la méthode d'achats périodiques par sommes fixes, sans avoir à payer des frais pour chaque transaction.
- Les revenus sont habituellement réinvestis automatiquement.

Lors de l'achat de fonds mutuels, il faut prendre en considération que certains fonds mutuels sont beaucoup plus risqués que d'autres. De plus, il est préférable de choisir des fonds mutuels sans frais lors de l'achat ou de la vente d'unités. Finalement, les frais de gestion annuels varient beaucoup d'un fonds à l'autre. Choisissez de préférence des fonds mutuels dont les frais de gestion sont inférieurs à 1,5 %.

Dans la prochaine capsule, nous parlerons d'une forme particulière de fonds de placement, les fonds indicels.

Capsule n° 18

Les fonds indiciels

Un fonds indiciel est un fonds de placement à gestion passive qui a pour objectif de reproduire l'évolution de son indice de référence (S&P/TSX, NASDAQ, etc.) et de profiter de la performance globale d'un marché ou d'un secteur d'activités.

La raison d'être des fonds indiciels vient du fait que de nombreuses analyses démontrent qu'il n'y a qu'un faible pourcentage de gens, y compris les professionnels dans le domaine financier, qui arrivent à obtenir de façon régulière et constante un rendement supérieur au rendement moyen du marché des valeurs mobilières.

Les frais de gestion des fonds indiciels sont généralement très bas et leurs rendements devraient être similaires à la performance de leurs indices de référence lorsque ces placements sont maintenus pour une longue période.

Il est possible de profiter d'une grande diversification par l'achat de fonds indiciels. Certains fonds sont déjà composés d'actions et d'obligations qui incluent plusieurs indices.

Depuis quelques années, une autre catégorie de fonds indiciels connaît une grande popularité, particulièrement aux Etats-Unis. Ce sont les fonds indiciels négociés en bourse.

Capsule n° 19

Les fonds négociés en bourse

Un mode de placement qui gagne beaucoup en popularité est l'achat de fonds négociés en bourse (FNB). L'acronyme anglais est ETF (Exchange-Traded Funds).

Les fonds indiciels négociés ressemblent aux fonds indiciels, mais ils peuvent être achetés et vendus en bourse comme des actions. Un fonds négocié en bourse est composé d'un groupe d'actions qui suit un secteur ou un indice boursier précis. Avec un seul placement, vous pouvez investir dans un indice global, moyennant de faibles commissions de gestion.

Tout comme les fonds mutuels, les FNB permettent la diversification réduisant ainsi les risques. De plus, les frais de gestion sont habituellement bas.

Tenant compte des frais de courtage, les FNB peuvent représenter un bon choix pour des achats importants et moins fréquents. Par contre, les fonds indiciels sont à considérer lorsque vous utilisez la méthode d'achats périodiques pour votre investissement.

Nous avons exploré jusqu'à maintenant quelques façons d'investir, chacune comportant des avantages et des points à considérer. Quelle que soit l'approche choisie, il faut se rappeler qu'en matière de planification financière, les principaux objectifs de placement sont la sécurité du capital et le rendement. Il n'y a pas d'endroit totalement sécuritaire pour votre argent. Chaque placement implique un certain niveau de risque. Généralement les genres de placements qui offrent une grande sécurité du capital donnent des rendements modestes ou médiocres alors que les genres de placements plus risqués offrent des possibilités de rendement beaucoup plus grandes.

Ainsi un placement dans un compte bancaire présente très peu de risques de pertes de capital, mais le rendement obtenu est peu élevé. Par contre, l'achat d'actions peut générer un rendement élevé, mais il y a risque de perte de capital. Cependant il y a des moyens (e.g. diversification, méthode d'achats périodiques, etc.) de réduire les risques.

Voici certaines approches à considérer pour réduire les risques tout en obtenant un rendement intéressant :

- Il est généralement préférable d'éviter les fonds mutuels à gestion active. Leurs frais de gestion sont relativement élevés et leur rendement peut fluctuer de façon importante.
- Soyez prudents lors de l'achat d'actions en bourse et évitez particulièrement d'effectuer de nombreuses transactions. Boursicoter en tentant d'anticiper la direction des marchés à court terme augmente de beaucoup les risques de pertes. Les frais de courtage sont alors relativement élevés et de plus, il est très difficile de déterminer le meilleur moment d'acheter et de vendre.
- Évitez de mettre tous vos œufs dans le même panier. La diversification est un des moyens les plus efficaces pour réduire les risques.
- Évitez la spéculation et ne vous laissez pas tenter par les titres en vogue et les « bons tuyaux ».
- Achetez des titres pour le long terme.
- Diversifiez vos placements en investissant dans des titres canadiens, américains et internationaux.
- Diversifiez en investissant des montants relativement bas dans plusieurs titres.
- Considérez l'achat de titres solides versant des dividendes.
- Tenez compte de l'imposition relative aux revenus de vos placements.
- Réduisez votre niveau de risques alors que vous approchez de la retraite.

Capsule n° 21

Allocation des placements selon votre âge

Votre stratégie de placement doit tenir compte de plusieurs facteurs incluant votre situation financière, votre niveau de tolérance au risque, votre objectif de placement, la durée approximative du placement et votre âge.

Selon votre groupe d'âge, il est suggéré par certains conseillers que vos placements soient répartis de la façon suivante afin de minimiser les risques.

Si vous êtes dans la trentaine

- Obligations canadiennes = 20-35 %
- Actions canadiennes = 20-25 %
- Actions américaines = 20-25 %
- Actions internationales = 20-25 %

Si vous êtes dans la quarantaine

- Obligations canadiennes = 30-45 %
- Actions canadiennes = 15-20 %
- Actions américaines = 15-20 %
- Actions internationales = 15-20 %

Si vous êtes dans la cinquantaine

- Obligations canadiennes = 40-55 %
- Actions canadiennes = 10-15 %
- Actions américaines = 10-15 %
- Actions internationales = 10-15 %

Si vous êtes dans la soixantaine

- Obligations canadiennes = 50-65 %
- Actions canadiennes = 10-15 %
- Actions américaines = 10-15 %
- Actions internationales = 10-15 %

Dépendamment de votre situation financière, vous pouvez toutefois ajuster ces pourcentages en diminuant la part d'obligations canadiennes si vous êtes en mesure d'assumer un risque un peu plus élevé afin d'accroître vos rendements.

Plusieurs jeunes investisseurs ont peu de connaissances en matière de placements et disposent de montants relativement peu élevés à investir.

Si vous êtes dans cette catégorie, les premiers éléments de votre planification financière devraient consister à payer tout d'abord vos dettes qui comportent des taux d'intérêt élevés et à amasser un fonds d'urgence pour les imprévus. Le montant pour les imprévus devrait équivaloir à trois mois de salaire, mais préférablement à six mois.

Les placements relatifs à ce fonds d'urgence doivent être relativement sûrs et facilement accessibles. Ces placements, dans un compte CELI par exemple, pourraient comprendre un montant dans un compte d'épargne à rendement élevé, des unités de fonds mutuel (marché monétaire) et/ou des certificats de placement garanti.

Si vous ne vous sentez pas prêts à gérer vous-mêmes vos placements, il est probablement préférable de faire affaire avec une institution financière reconnue (banque, caisse populaire) et d'investir dans des fonds mutuels équilibrés ou de revenus en dividendes, sans frais d'acquisition et avec des frais de gestion ne dépassant pas 1,5 %. Dépendamment de vos objectifs de placement, une partie de vos placements pourrait aussi consister en certificats de dépôt garantis.

Il est aussi possible de souscrire à des services financiers en ligne.



Capsule n° 23

L'investisseur plus expérimenté

Lorsque vous avez acquis plus de connaissances en matière de placement et lorsque vous disposez de montants plus importants à investir, vous pourriez considérer ouvrir un compte à escompte et gérer vous-même vos placements.

Vos services de courtage en ligne devraient comprendre un compte REER autogéré, un compte CELI et un compte non enregistré. Afin de tenir compte des incidences fiscales, il est préférable que vos placements générateurs de revenus en intérêts soient dans votre compte REER. De plus, il est préférable d'éviter des placements générateurs de revenus en dividendes américains dans votre compte CELI.

Dépendamment de votre situation, une partie de vos placements pourraient consister en placements à revenus fixes, une autre partie en placements offrant des rendements se rapprochant du rendement des indices boursiers et une partie dans l'achat d'actions de compagnies stables offrant de bons dividendes.

Dans la capsule n° 20, nous avons énoncé certains principes à respecter pour obtenir des rendements raisonnables sans prendre de risques excessifs. De plus, vous avez la possibilité de choisir une approche qui demande peu d'implications de votre part ou une approche plus active. Vous pouvez aussi combiner ces deux approches.

L'approche passive consiste principalement à investir dans une combinaison de FNB qui visent à reproduire les principaux indices boursiers. Une ou deux fois par an, vous révisiez et rééquilibrez votre portefeuille. L'approche plus active consiste à choisir et à acheter pour le long terme des titres de grandes compagnies canadiennes, américaines et internationales qui offrent de bons dividendes.

Les prochaines capsules fourniront plus d'informations pour la mise en œuvre de diverses stratégies de placement.



Capsule n° 24

Investir dans des placements à revenus fixes

Dans votre portefeuille, il devrait y avoir un certain montant pour les imprévus et pour les gros achats que vous prévoyez effectuer dans un avenir pas trop lointain.

Une partie de ce montant pourrait être placée dans un compte d'épargne à intérêts élevés, un fonds mutuel marché monétaire et des certificats de placement garantis.

Afin de limiter les effets liés à la fluctuation des taux d'intérêts, vous pouvez échelonner les dates d'échéance des vos placements à revenus fixes. Supposons que vous voulez investir 30 000 \$ dans des certificats de placement garanti. Au lieu d'investir la totalité de cette somme dans un seul certificat venant à échéance dans 1, 2 ou 3 ans, vous pouvez investir 10 000 \$ dans un certificat qui viendra à échéance dans 1 an, 10 000 \$ dans un certificat qui viendra à échéance dans 2 ans et 10 000 \$ dans un certificat qui viendra à échéance dans 3 ans. Lorsque le premier certificat viendra à échéance, vous pourrez le réinvestir pour une période de 3 ans, et ainsi de suite.

Dans la mesure du possible, vos placements qui génèrent des revenus d'intérêts devraient être dans un REER ou dans un CELI.



Capsule n° 25

Investir dans des fonds mutuels et/ou dans des fonds indiciels

Les fonds mutuels ont connu et connaissent encore une grande popularité. Voici certains des avantages reliés à ce genre de placements :

- Vous pouvez fréquemment investir des montants relativement petits sans encourir des frais de courtage;
- Même avec des montants relativement petits, vous pouvez bénéficier d'une grande diversification;
- Les revenus en dividendes sont réinvestis automatiquement;
- Vous pouvez facilement mettre en place un système d'achats périodiques automatisé pour l'achat d'unités de fonds mutuels.

Vous pourriez donc choisir d'investir une partie de vos épargnes dans des fonds mutuels parce que vous disposez d'un montant modeste à investir, parce que vous voulez profiter de placements automatisés et de la méthode d'achats périodiques, parce que vous préférez ne pas gérer vous-même vos placements, etc.

Vous pouvez vous procurer des unités de fonds mutuels en vous adressant à votre institution bancaire, à une compagnie de fiducie ou à un courtier. Vous pouvez aussi acheter des unités de fonds mutuels à partir de votre compte à escompte ou en ouvrant un compte avec une institution offrant des services bancaires en ligne.

Une stratégie à considérer est l'achat d'unités de fonds mutuels selon la méthode d'achats périodiques par sommes fixes. Par exemple, vous pourriez investir environ 10 % de vos revenus, au moyen de prélèvements bancaires mensuels pré-autorisés, en achetant à chaque mois des unités d'un fonds mutuels de croissance ou de revenus en dividendes. Puisque le montant mensuel investi à chaque mois demeure le même, cette méthode fait en sorte que vous achetez moins d'unités lorsqu'elles sont plus chères et plus d'unités lorsqu'elles sont moins chères.

Certains fonds mutuels offrent des rendements raisonnables et relativement peu risqués. Dans cette catégorie, il y a des fonds canadiens de dividendes. Choisissez préférablement un fonds sans frais lors de l'achat ou de la vente d'unités, et avec des frais annuels de gestion inférieurs à 1,5 %.

Une façon d'obtenir une grande diversification tout en profitant de frais de gestion relativement bas est d'acheter plutôt des fonds indiciels ou des fonds négociés en bourse.

Capsule n° 26

Investir dans des portefeuilles modèles composés de FNB

La majorité des investisseurs qui achètent et vendent fréquemment des actions en bourse obtiennent des rendements inférieurs à ceux des marchés financiers. Il est très difficile, sinon impossible, de prévoir la direction des marchés à court terme. Même les titres en vogue peuvent grandement décevoir comme ce fut le cas pour BreX, Nortel, Research in Motion, etc.

Une façon plus sûre et moins exigeante d'obtenir de bons rendements sans risques excessifs est d'investir dans une gamme de fonds indiciels ou de fonds indiciels négociés en bourse. Cette méthode comporte de nombreux avantages dont :

- Frais de gestion parmi les plus bas;
- Impact moins grand au niveau des impôts;
- Stratégie facile à mettre en place et à maintenir;
- Le peu de temps ou de connaissances nécessaires.

Une composante principale de cette approche est la répartition des actifs qui consiste à inclure dans votre portefeuille des investissements comprenant des actions canadiennes, américaines, internationales, ainsi que des obligations. Selon des analyses des marchés sur de nombreuses années, cette répartition contribue à limiter les risques tout en fournissant un rendement intéressant.

Vous pouvez facilement avoir accès à des portefeuilles modèles qui permettent une grande diversification, avec des frais de gestion relativement bas, et qui ne nécessitent pas une grande implication de votre part.

Les marchés évoluent. C'est pourquoi il est important que votre portefeuille soit rééquilibré périodiquement afin de préserver la composition que vous avez initialement établie en fonction de votre profil d'investisseur. Vous devriez rééquilibrer vos placements au moins une fois par année. Vous pouvez le faire :

- en utilisant de nouveaux montants disponibles pour investir davantage dans les titres dont la valeur est inférieure au pourcentage que vous visez pour cette catégorie;
- en vendant une partie des titres dont la valeur a augmenté pour investir dans les titres qui ont perdu de la valeur, afin de rétablir votre modèle d'allocations de placements.
- en vous procurant des *FNB de répartition d'actifs* (e.g. *VBAL*, *XBAL*). Ce type de FNB, relativement nouveau, facilite beaucoup la gestion de votre portefeuille puisque ces fonds sont rééquilibrés automatiquement sans que vous ayez besoin d'y faire quoi que ce soit.

Capsule n° 27

Investir dans des actions génératrices de dividendes

Une autre stratégie de placements consiste à investir dans des compagnies solides qui versent des dividendes. Pour que cette approche soit profitable, il est fortement suggéré de tenir compte des points suivants :

- Acheter **pour le long terme** des actions de compagnies solides versant de bons dividendes (2.5 % ou plus);
- Diminuer vos risques en faisant des placements répartis dans des compagnies canadiennes, américaines et internationales (diversification);
- Diminuer vos risques en investissant de montants relativement bas dans plusieurs compagnies (diversification);
- Lorsque la valeur des actions de compagnies solides diminue significativement, la plupart du temps vous pouvez considérer que ces actions sont en solde et vous pouvez profiter de ces périodes pour en acheter davantage.

Une façon de combiner la stratégie présentée dans la capsule 26 avec la stratégie présentée dans cette capsule est de faire en sorte que le noyau de vos investissements consiste en placements dans des fonds indiciels négociés en bourse (FNB), complétés par des actions rapportant des dividendes, le tout respectant la répartition que vous avez choisie selon votre profil d'investisseur.

Préparé par André Lépine (mis à jour le 25 octobre 2021)

